

DRDNC
Direction Régionale
des Douanes et Droits Indirects

Nouméa, le 27 novembre 2008

1, rue de la République
98 845 Nouméa Cedex
Tél. 26 53 00 – Fax. 27 64 97
Courriel : douanes.nc@offratel.nc
Site Internet : www.douane.gouv.nc

AVIS AUX OPERATEURS

Réf. :

3569

Affaire suivie par Jeannine Carié
Service général

OBJET : SYDONIA

En complément de la mise en production de la V1.18 d1 de Sydonia le 13 octobre dernier, il est proposé de compléter la migration par deux fonctionnalités nouvelles :

- l'automatisation de l'enregistrement du manifeste et
- l'automatisation des apurements manuels du manifeste, via la mise en place de déclarations simplifiées.

La description des processus et l'utilisation fonctionnelle de ces nouveautés seront présentées aux utilisateurs lors de deux séances de travail :

- le jeudi 4 décembre 2008 à 9h30 pour le site de Tontouta, salle de réunion de la brigade des douanes de l'aéroport
- le vendredi 5 décembre 2008 à 9h30 pour le site de Nouméa, salle de conférence de la DRDNC au 5ème étage.

Ces automatisations seront mises en production **préalablement avec des opérateurs volontaires** pendant quelques semaines puis étendues à tous les opérateurs dès le 1er janvier 2009. Ces opérateurs « volontaires » seront accompagnés dans leur démarche par les agents référents SYDONIA des sites de dédouanement : Port et Aéroport, Messieurs MASI et ROLLAND.

Les utilisateurs qui utilisent une interface sont invités à associer leur informaticien.

Les supports documentaires seront communiqués par notes séparées aux opérateurs avant ces réunions d'information et disponibles sur le site internet de la douane www.douanes.nc, rubrique SYDONIA.

Le directeur régional,

Jean-Roald L'hermitte